

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1235 - page 77

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES AUTOMOBILISTES CITOYENS (FFAC).

Objet : permettre à tout citoyen automobiliste de circuler librement dans le véhicule dont il est propriétaire sur tout le territoire national, sans interdiction ni restriction d'aucune sorte ; promouvoir la solidarité et l'égalité entre usagers de la route ; promouvoir une écologie non punitive et réelle contre l'obsolescence programmée ; contester toute décision des pouvoirs publics entravant la liberté de circulation des usagers de la route, notamment les zones à circulation restreinte.

Siège social : 46, boulevard Magenta, 75010 Paris 10^e.

Date de la déclaration : 22 juin 2016.